

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Fixation du prix de
vente d'un caveau**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
21 octobre 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents / 22
hor zirenak:

Nombre de votants / 27
bozkatu dutenak :

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

La concession n°3043 sise section G file 3 n°30 a été acquise le 4 novembre 2004 par Mme Françoise ETCHEVERRIA actuellement domiciliée à Cambo-les-Bains 34, rue Chiquito – Maison Felixenia aux fins d'inhumation de M. Sébastien BESSONART décédé à Cambo-les-Bains le 6 octobre 2004.

● Suite à une demande de rétrocession de Mme ETCHEVERRIA, et par délibération du Conseil municipal de ce jour, cette concession et ce caveau 2 places feront retour à la commune après paiement par la commune de la somme de 145 € au titre du remboursement de la concession et de 1 015 € au titre du remboursement du caveau soit la somme totale de 1 160 €.

● Dans le cadre de la réaffectation de concessions et d'équipements funéraires conformément à l'article L. 2 223-15 du CGCT et à la circulaire n° 93-28 C du ministre de l'Intérieur en date du 28 janvier 1993, prise après avis du Conseil d'État, il convient donc de se prononcer sur le futur prix de vente d'un caveau funéraire ayant fait l'objet d'une procédure de rétrocession.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la fixation d'un caveau 2 places situé section G file 3 n°30 qui fait retour à la commune.

- Compte tenu du prix de rachat du caveau par la commune ;
- Compte tenu du fait qu'il ait déjà servi ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer un prix de vente de **1 500 € TTC.**

ENTENDU cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix de vente du caveau 2 places situé section G file 3 n°30 à 1 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche en ce sens ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019